



Programmes et fonds européens

ÉDITION 2022

Livret d'informations et d'éclairages sur les aides financières de l'Europe

Ressources utiles et solutions en région Hauts-de-France





Vianney LEVEUGLE

VICE-PRÉSIDENT AESIO MUTUELLE
PRÉSIDENT TERRITOIRE HAUTS-DE-FRANCE

C'est avec beaucoup d'enthousiasme et de pragmatisme qu'AESIO mutuelle a contribué, aux côtés de la CRESS Hauts de France, à l'élaboration de ce livret d'informations et d'éclairages sur les aides financières de l'Europe : « **Ressources utiles et solutions en région Hauts-de-France** ».

L'Europe est présente quotidiennement et influence par ses décisions plus de 70% de notre vie à travers notre alimentation, notre santé, nos voyages et bien d'autres secteurs.

Loin d'être une grosse machine lointaine, **les décisions européennes deviennent de plus en plus concrètes et sont au plus près de nous** : la marque CE, la comparaison des prix par le prix à l'unité, les échanges ERASMUS, les plans comptables, le temps de travail, le numéro d'urgence 112, le permis de conduire, un GPS européen et de nombreuses autres actions ou décisions nous impactent directement au quotidien.

Ce guide, non seulement, nous indique les différents appuis que l'Europe peut apporter à nos entreprises de l'économie sociale et solidaire mais met également en lumière les structures susceptibles de nous informer et aider à les obtenir. Il est particulièrement tourné, de façon concrète, pour apporter une aide pratique et efficace aux associations et entreprises de petites et moyennes tailles n'ayant pas en leur sein de ressources appréhendant les dispositifs européens.

Ce guide vous accompagnera dans vos réponses aux appels à projets, vos actions de croissance et permettra d'amplifier le développement de vos structures de l'ESS (Associations, Coopératives, Mutuelles, Fondations, Entreprises sociales). Car c'est là l'ambition que nous portons à l'endroit de l'ESS, **développer ses activités à de nouveaux secteurs et marchés pour irriguer de façon vertueuse les pratiques des organisations et contribuer à une économie plus durable.** Ce mouvement, nommé ESSisation, doit incarner selon nous la prochaine ère économique qui s'ouvre à nous pour répondre aux enjeux de soutenabilité économique et sociale que pose le contexte post-crise sanitaire. Nous vous invitons donc à ESSiser notre économie grâce à ce guide !

En souhaitant pleine réussite à vos structures de l'ESS et espérant bientôt échanger avec vous tous.

A PROPOS D'AESIO MUTUELLE

AESIO mutuelle, **deuxième acteur mutualiste de France spécialisé dans la protection de la personne**, couvre les besoins en complémentaires santé et prévoyance de 2,7 millions d'adhérents sur l'ensemble du territoire.

Fort de son ancrage local (1ère mutuelle sur les Hauts-de-France) AESIO mutuelle agit au plus près des besoins de ses adhérents en proposant des solutions adaptées à tous les moments de vie (couverture de santé, prévention santé globale, accès aux soins, longévité, prévoyance...). Depuis janvier 2021 AESIO mutuelle est affilié à Aéma groupe né du rapprochement entre AESIO mutuelle et Macif.

ESSISATION : Dynamique de développement et d'influence de l'ESS dans les secteurs et métiers où elle est traditionnellement peu ou pas présente. L'ESSisation vise à créer les conditions d'une économie plurielle, durablement vertueuse et performante.



SOMMAIRE



INTRODUCTION _____ *page 4*

COMPRENDRE L'EUROPE _____ *page 5*

**LES PRINCIPAUX FONDS
ET PROGRAMMES EUROPÉENS** _____ *page 7*

SE FAIRE ACCOMPAGNER EN RÉGION _____ *page 10*

PRÉ-REQUIS ET CONSEILS _____ *page 13*

RESSOURCES UTILES _____ *page 15*

INTRODUCTION

LA QUESTION DU FINANCEMENT DES STRUCTURES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE EST TOUJOURS D'ACTUALITÉ !

Malgré de nouvelles opportunités de financement (nouveaux dispositifs et acteurs financiers, développement du mécénat, implication croissante des collectivités locales dans le développement de l'ESS...), il subsiste parfois des difficultés à trouver les ressources financières nécessaires pour consolider et pérenniser le modèle économique de certaines structures.

La crise sanitaire, qui a fragilisé un grand nombre d'entreprises de l'ESS, a remis en lumière la nécessité d'amorcer une nouvelle fois une réflexion sur les potentiels circuits de financement.

Le recours au financement de l'Union européenne relève toutefois d'une démarche particulière : pour être soutenu, les projets doivent s'inscrire dans les grandes politiques fixées par l'Union Européenne (UE).

Les structures doivent donc s'assurer que leur projet correspond aux objectifs thématiques qui ont été fixés par l'UE. Malgré ces spécificités, les financements européens peuvent représenter de véritables opportunités pour appuyer le développement et la consolidation des projets d'économie sociale et solidaire.

Les objectifs dessinés par la programmation 2014-2020 avaient pour but de développer une croissance durable et inclusive.

En cela, on peut dire que les actions des structures de l'économie sociale et solidaire sont en capacité de résonner avec les ambitions de l'UE.

Fortes de ses expériences passées, la CRESS Hauts-de-France en partenariat avec le Mouvement associatif Hauts-de-France souhaite soutenir 3 enjeux phares sur l'Europe par le fait de :

- **porter un plaidoyer fort sur la place de l'ESS dans les politiques publiques régionales**, notamment dans le cadre de la définition des politiques de développement régionales appuyées sur les fonds européens
- **mobiliser les fonds européens pour faire effet levier sur le développement de l'ESS en région** par : la professionnalisation des structures de l'ESS en matière de gestion de projets européens; la sécurisation des procédures et la création d'outils financiers, prioritairement pour les structures de petites tailles.
- **défendre une Europe au service des citoyens et des structures d'utilité sociale**

Suite à la nouvelle programmation 2021-2027, il peut-être opportun pour les structures de l'économie sociale et solidaire de s'interroger, comme à leur habitude, sur de nouvelles pistes de soutien (coopération, appui, financement, ...).

Afin d'appuyer les acteurs de l'économie sociale et solidaire dans cette démarche de diversification de leurs financements et dans la continuité des actions de sensibilisation et de valorisation des outils financiers menée par la CRESS Hauts-de-France, nous vous proposons ce livret qui vous permettra :

- **De connaître les ressources pédagogiques existantes** afin de mieux appréhender et comprendre les fonds européens
- **D'identifier les interlocuteurs en région ayant une expertise** sur les questions européennes et / ou sur les programmes et fonds européens.
- **D'entamer une réflexion sur une éventuelle sollicitation de ces ressources** en région.

CE GUIDE A POUR VOCATION D'ÊTRE ÉVOLUTIF. IL EST SUJET À ÊTRE AGRÉMENTÉ DE TÉMOIGNAGES, DE NOUVEAUX DISPOSITIFS TERRITORIAUX, DE CONSEILS MÉTHODOLOGIQUES SUPPLÉMENTAIRES...

Le saviez-vous ?

Les valeurs de l'UE ont été précisées par le Traité de Lisbonne : respect de la dignité humaine, liberté, démocratie, égalité, État de droit, respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités. Elles sont dites communes aux États membres dans une société caractérisée par le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'éga-

lité entre les femmes et les hommes (art. 2 TUE).

Les grandes thématiques de l'Union européenne sont : l'agriculture et la pêche, le développement de la politique régionale, la politique étrangère et défense, l'aide au développement, l'environnement, le commerce et marché intérieur, le social et l'Espace Schengen et migrations.

COMPRENDRE L'EUROPE

Afin de mieux cerner les enjeux liés aux financements européens, il peut être judicieux de s'intéresser au cadre dans lequel ils s'inscrivent. **Des structures, à destination des citoyens, facilitent la compréhension des organisations européennes et disposent de ressources apportant un éclairage sur les politiques mises en place par le Conseil de l'Europe et l'Union Européenne.**

Ces acteurs, véritables relais et interlocuteurs entre les citoyens et les organisations européennes, permettent à chacun d'être sensibilisé au fonctionnement de l'Europe, de ses institutions, de leurs valeurs et de leurs mécanismes.

DEUX STRUCTURES ÉCLAIRANTES :

LES MAISONS DE L'EUROPE

Les maisons de l'Europe sont des structures associatives œuvrant pour le développement d'un sentiment d'appartenance à l'Union européenne. Elles ont pour objectifs principaux :

- De développer **une meilleure compréhension** de l'Union européenne auprès de tous les publics (citoyens, associations, collectivités, entreprises...)
- D'être des **relais entre les institutions européennes et les citoyens**
- De mener des **actions d'information** des citoyens sur les actualités européennes
- De prendre part à des **discussions et des débats autour des décisions** européennes et sujets d'actualité
- De proposer aux citoyens de **décrypter certains mécanismes** liés à l'Union européenne.

En tant qu'espace public européen, les Maisons de l'Europe sont des points de rencontre pour tous les citoyens exprimant un besoin.

Point d'ancrage sur les territoires, soutenus par les collectivités locales et en lien avec les acteurs du territoire, ces structures seront en capacités de répondre à vos questions concernant l'Europe et, le cas échéant, vous rediriger vers les interlocuteurs pouvant proposer une solution à vos besoins.

Note : au-delà de la sensibilisation aux questions européennes, certaines maisons de l'Europe mettent en place d'autres actions, comme l'apprentissage des langues ou des actions de mobilité

CENTRES EUROPE DIRECT

Les centres Europe Direct (ou CED) sont des structures disposant d'un agrément attribué par la Commission européenne. Ces structures labélisées peuvent être des structures actives déjà existantes : associations, collectivités locales...

Le réseau Europe Direct contient 48 centres d'informations en France, dont 4 en Hauts-de-France. L'ensemble de ce réseau d'acteurs mobilisés autour des questions européennes vient appuyer la communication de la Commission Européenne.

Ces structures, ayant un rayonnement régional ou local, mettent en place des actions autour de trois axes :

- **Informations** : mise à disposition de documentation relative à l'Union Européenne, information des citoyens via différents relais de communication (newsletter, site internet, réseaux sociaux...)
- **Animation du territoire** : organisation d'événements et participations à des manifestations locales à caractère européen, interventions diverses...
- **Conseils** : suivi des appels de propositions, conseil pour le montage de projets et recherche de partenaires transnationaux, relais vers les structures et organismes spécialisés...

Le saviez-vous ?



Certaines Maisons de l'Europe en Hauts-de-France disposent du label Centre Europe Direct.



COMPRENDRE L'EUROPE

PRÉSENTATION D'INTERPHAZ : CENTRE EUROPE DIRECT IMPLANTÉ SUR LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE



Interphaz est une structure associative créée en 2007 mettant en place des **actions pour rassembler les citoyens autour de projets qui deviennent des lieux de médiation**. Ses missions sont orientées autour des axes suivants :

- **Promouvoir** l'appropriation des espaces publics, réels et numériques
- **Susciter** des comportements citoyens, solidaires et responsables à l'échelle européenne et internationale
- **Incarner** une plate-forme interculturelle (sensibiliser, échanger, encourager la diversité, coopérer et mettre en réseau)

Sensible aux questions d'appropriations des ressources spatiales, de participations des habitants et de citoyenneté européenne, **la structure s'est orientée naturellement vers une labélisation « Centre Europe Direct »** afin de permettre aux citoyens locaux d'obtenir des informations, des conseils, une aide et des réponses à leurs questions en ce qui concerne les institutions, la législation, les politiques, les programmes et les possibilités de financement de l'Union Européenne.

En cela, **Interphaz a développé des compétences en termes d'initiation aux différents financements européens**. Si l'association n'accompagne pas directement les structures sur de l'ingénierie de montage de fonds européens, elle est en capacité de présenter les différents programmes et fonds, de fournir des informations et ressources sur le sujet mais également de rediriger les acteurs souhaitant accéder aux financements européens vers les bons interlocuteurs.

LES STRUCTURES DES HAUTS-DE-FRANCE



Maison de l'Europe en Artois

82 Rue de l'Université, 62400 Béthune
Téléphone : 03 21 52 02 49
contact@maison-europe-artois.eu
<http://www.maison-europe-artois.eu/>



Maison de l'Europe de Douai

175 Quai du Maréchal Foch, 59500 Douai
03 27 88 82 13
maisoneuropedouai@wanadoo.fr
www.maisoneuropedouai.eu



Maison de l'Europe de la Grande Thiérache

18 rue Cousin-Corbier, 59610 Fourmies
Téléphone : 03.27.60.50.28
Mail : eurothierache@free.fr
<https://www.eurothierache.com/>



Maisons de l'Europe de Dunkerque

5 Quai de la Citadelle, 59140 Dunkerque
Téléphone : 03 28 21 00 16
Mail : maisoneurope.dunkerque@wanadoo.fr
<http://maisoneuropedirectdunkerque.fr/>



Interphaz

5 rue Jules de Vicq, 59800 Lille
Téléphone : 03 74 09 06 15
contact@interphaz.org
<https://www.interphaz.org/>



Europe Direct Amiens

8 rue Albert Dauphin, 80000 Amiens
Téléphone : 03 22 22 09 67
1questionsurleurope@europedirect-hautsdefrance.eu
<https://europedirect-hautsdefrance.eu>



LES PRINCIPAUX PROGRAMMES ET FONDS EUROPÉENS

Fonds européens ? Programmes Européens ? Projets européens ? Autorités de gestion ? Objectifs thématiques ? Priorités thématiques ?

Pour vous aider à appréhender le langage des mécanismes de l'Union Européenne, nous vous proposons un **décryptage lexical à travers l'introduction des termes essentiels**. A l'issue de ce décryptage, nous vous proposerons quelques ressources et outils clefs en main pour aller plus loin dans l'appropriation de ces notions.

DES FONDS AU SERVICE D'UNE STRATÉGIE EUROPÉENNE

Chaque année, l'Union Européenne finance des projets afin d'assurer la réalisation des **grandes politiques préalablement définies par le Conseil européen**. La Commission européenne, en charge de représenter et de défendre les intérêts de l'Union Européenne, veille à la bonne application de ces politiques et exécute le budget européen.

Les programmes européens auxquels sont associés des financements européens (appelés fonds) s'inscrivent dans un cadre financier pluriannuel, qui définit les budgets pour une période de 7 ans pour les 27 états membres. Les financements européens peuvent être distingués à travers deux catégories :

- **Les fonds structurels et d'investissement (FESI)**, dont la gestion est décentralisée dans les Etats-membres
- **Les fonds sectoriels**, dont la gestion est centralisée au niveau de la Commission Européenne et de ses agences dans les Etats-membres

ZOOM SUR LES FESI

Les fonds européens structurels et d'investissement alimentent trois politiques de l'Union Européenne : la politique de cohésion économique, sociale et territoriale, la politique de développement rural et la politique de la pêche et des affaires maritimes. Afin d'appuyer ces politiques, les FESI s'articulent autour d'une déclinaison par programmes qui viennent assurer la mise en œuvre de ces fonds.

Pour la période 2021-2027, les programmes des FESI s'articulent autour de 5 priorités stratégiques :

- une Europe **plus intelligente**, grâce à l'innovation, à la numérisation, à la transformation économique et au soutien aux petites et moyennes entreprises ;
- une Europe **plus verte et à zéro émission de carbone**, qui met en œuvre l'accord de Paris et investit dans la transition énergétique, les énergies renouvelables et la lutte contre le changement climatique ;
- une Europe **plus connectée**, dotée de réseaux stratégiques de transports et de communication numérique;
- une Europe **plus sociale**, qui donnera une expression concrète au socle européen des droits sociaux et soutiendra les emplois de qualité, l'éducation, les compétences, l'inclusion sociale et l'égalité d'accès aux soins de santé ;
- une Europe **plus proche des citoyens**, qui soutiendra les stratégies de développement pilotées au niveau local et le développement urbain durable dans toute l'Union européenne.



LES PRINCIPAUX PROGRAMMES ET FONDS EUROPÉENS

Pour atteindre les objectifs fixés par ces priorités, des objectifs thématiques viennent spécifier les champs d'actions des FESI. Les thématiques clés sont les suivantes : Inclusion sociale, transition énergétique, numérique et TIC, recherche et innovation, formation, emploi, transports, climat, aide aux PME, et environnement.

En France, les programmes sont déployés au niveau national, régional ou interrégional à travers l'intervention de 4 FESI :

- Les fonds structurels (associés à la politique de cohésion sociale, économique et territoriale) :
 - Le **FEDER** (associé à la politique de développement territorial et de coopération) : Fonds Européen de Développement Economique Régional
 - Le **FSE+** (associé à la politique de l'emploi) : Fonds Social Européen
- Le **FEAMPA** (associé à la politique de la pêche et des affaires maritimes) : Fonds Européen pour les Affaires Maritimes & l'Aquaculture
- Le **FEADER** (associé à la politique de développement rural) : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

■ AUTORITÉS DE GESTION

« L'Autorité de gestion est chargée de la gestion et de la mise en œuvre d'un programme, en particulier de la sélection des projets cofinancés par les FESI. Elle veille à la régularité des opérations, à la diffusion des informations nécessaires aux autorités de certification, transmet au comité de suivi du programme les documents permettant de réaliser un suivi qualitatif de la mise en œuvre du programme. Il peut s'agir d'un organisme public ou privé, national, régional ou local, voire l'État membre lui-même »

Article 126 du règlement UE 1303/2013 relatif aux dispositions communes relatives au FEDER au FSE, au FEADER et au FEAMP

La gestion des FESI est déléguée aux Etats membres, qui décident ensuite des modalités de gestion sur l'ensemble de son territoire : c'est la **gestion dite décentralisée ou partagée**. En France, les crédits alloués par la Commission européenne peuvent être gérés par l'Etat, par les Conseils régionaux mais également par des intercommunalités, des groupements d'intérêt publics, etc... Parfois, certaines tâches de l'Autorité de gestion peuvent être déléguées à des organismes intermédiaires, qui peuvent-être des structures publiques ou privées.

Pour identifier le bon interlocuteur en fonction du programme, **une plateforme est accessible à l'adresse suivante** : <https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr/programmes-europeens-2014-2020/qui-gere-les-programmes-europeens>



LES PRINCIPAUX PROGRAMMES ET FONDS EUROPÉENS

ZOOM SUR LES FONDS SECTORIELS

Contrairement aux FESI, les programmes sectoriels et les fonds qui en découlent ne sont pas gérés au niveau national ou au niveau local. En effet, **la gestion de ces programmes sectoriels est centralisée au niveau de la Commission européenne et de ses agences.**

Ces subventions, dont certaines disposent toutefois d'enveloppes nationales, fonctionnent par des appels à projets concurrentiels, c'est-à-dire des annonces publiques émanant de la Commission Européenne. Ces programmes œuvrent également à la mise en œuvre des politiques européennes.

Voici quelques exemples de programmes sectoriels accessibles aux structures de l'économie sociale et solidaire :

■ **Erasmus +** : visant à soutenir les actions menées dans le secteur de l'enseignement, de la formation, de la jeunesse et du sport (<https://info.erasmusplus.fr/>)

■ **Erasmus pour les jeunes entrepreneurs** : visant à faciliter l'échange de bonnes pratiques entrepreneuriales au sein de l'UE et à accompagner les jeunes entrepreneurs européens dans leur développement professionnel (<https://www.erasmus-entrepreneurs.eu/index.php?lan=fr>)

■ **Emploi et Innovation Sociale (EaSI)** : visant à soutenir les projets œuvrant pour un niveau élevé d'emplois durable et de qualité, à garantir une protection sociale correcte, à améliorer les conditions de travail et à lutter contre la pauvreté et l'éclosion sociale. (<https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1081&langId=fr>)

■ **Europe Creative** : visant à soutenir les projets intervenant sur les secteurs audiovisuels, culturels et des industries créatives en Europe (<https://ec.europa.eu/culture/fr/node/821>)

■ **LIFE** : visant à soutenir des projets intervenant sur la thématique de l'environnement et du climat (https://cinea.ec.europa.eu/life_fr)

■ **Horizon Europe** : visant à générer des progrès scientifiques, technologiques, économiques et sociétaux par le biais d'investissements de l'Union européenne dans la recherche et l'innovation (<https://www.horizon-europe.gouv.fr>)

■ **Europe Numérique** : visant à stimuler la compétitivité de l'Europe et la transition verte vers la neutralité climatique d'ici 2050, ainsi que d'assurer la souveraineté technologique européenne (<https://digital-strategy.ec.europa.eu/en/activities/digital-programme>)

■ **Programme « citoyens, égalité, droits et valeurs » (CERV)** : visant à soutenir des sociétés européennes ouvertes, inclusives et démocratiques, tout en promouvant les valeurs et les droits de l'Union européenne (<https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/programmes/cerv>)



SE FAIRE ACCOMPAGNER EN RÉGION



LES DISPOSITIFS DE LA RÉGION

UNE PLATEFORME RÉGIONALE POUR ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJETS DANS LEURS DÉMARCHES



Pour faciliter l'accès aux financements européens pour tous les porteurs de projets (collectivité, entreprises, associations...), la Région a mis en place un site portant sur l'ensemble des programmes. Il est construit autour de trois axes :

- **Comprendre les programmes** : description des programmes nationaux, régionaux ou sectoriels, appui pour trouver un programme correspondant au projet, recensement des différents appels à projets
- **Solliciter l'Europe** : anticiper le dépôt du dossier et son instruction, conseils techniques sur certaines spécificités des fonds...
- **Suivi du dossier** : appui de structures soutenues bénéficiant des fonds, conseils techniques sur les procédures, sur la communication, sur le suivi du projet...

Pour y accéder : <https://europe-en-hautsdefrance.eu/>

UNE DIRECTION EUROPE AU SERVICE DES PORTEURS DE PROJETS

La Direction Europe a pour missions principales :

- la **mise en œuvre et la coordination** des Fonds européens structurels et d'investissements
- la poursuite de la **coopération européenne transfrontalière** à travers les programmes INTERREG ;
- l'**animation et l'aide aux porteurs de projets** sur l'ensemble des programmes européens.

La Direction Europe est une porte d'entrée vers les fonds européens. Les équipes en charge de l'animation et de la gestion des fonds sont là pour renseigner et aider les porteurs de projet, sur les fonds et les modalités pour y accéder. En fonction de l'avancement et des caractéristiques de votre projet, vous serez orienté vers l'interlocuteur qui pourra vous accompagner au mieux.

Pour contacter la Direction Europe de la Région Hauts de France pour des conseils sur les financements européens, un accompagnement au montage de projets européens, un simple renseignement : europe@hautsdefrance.fr



SE FAIRE ACCOMPAGNER EN RÉGION



DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENTS POUR ACCÉDER AUX PROGRAMMES SECTORIELS : L'EXEMPLE DU FRAPPE

La coopération européenne et l'accès aux programmes sectoriels réclament des savoir-faire en matière de montage de projets. **La Région a donc mis en place tout un éventail de mesures d'accompagnement allant de l'appui apporté par des agents régionaux au FRAPPE** (Fonds Régional d'Aide aux Porteurs de Projets Européens).

Ce dispositif permet d'aider les acteurs du territoire à monter leurs projets pour obtenir des financements européens. Cette aide prend la forme d'un accompagnement par des experts en montage de projets européens. Ces experts permettront aux porteurs de projets de définir leur projet, de trouver leurs partenaires européens, de comprendre les procédures de soumissions des dossiers...

En lien avec l'équipe dédiée à ce dispositif au sein de la Direction Europe, **les experts appuient les acteurs dans la réflexion sur le projet et la relecture de leur candidature.**

Il s'adresse à tout porteur de projet potentiel basé en Hauts-de-France, quel que soit son statut (collectivités territoriales, associations, entreprises,...), et souhaitant s'engager en tant que coordinateur ou partenaire responsable d'une partie de projet à l'échelle européenne au titre d'un programme sectoriel (Erasmus+, Life,...) ou des programmes Interreg (en dehors des transfrontaliers).





SE FAIRE ACCOMPAGNER EN RÉGION

EUROPE EN HAINAUT, UN OUTIL TERRITORIAL AU SERVICE DES ACTEURS LOCAUX

Conscient de l'opportunité que représentent les financements européens pour les structures de leurs territoires, les Communautés d'Agglomération de Valenciennes Métropole, de la Porte du Hainaut et des intercommunalités de l'Avesnois ont développé un outil territorial au service des acteurs locaux à travers la création d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP) : Europe en Hainaut.

Ouvrant pour améliorer la lisibilité des politiques de l'Union Européenne et afin de faciliter l'accès aux financements européens pour les structures du territoire, Europe en Hainaut a organisé ses champs d'intervention autour de deux pôles :

UN PÔLE GESTION DU FONDS SOCIAL EUROPÉEN «OI DU HAINAUT» :

La structure est un organisme intermédiaire du Hainaut du Fonds Social Européen. A ce titre, la structure gère le volet « État » du FSE et l'enveloppedont elle dispose permet de financer des actions d'inclusion et d'insertion professionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi. Pour mener à bien ce projet, Europe en Hainaut organise des actions dans le but d'informer sur les modalités d'interventions du FSE et propose un appui au montage de projets FSE.

UN PÔLE INGÉNIERIE «POLITIQUES ET FINANCEMENTS EUROPÉENS»

A travers trois axes d'interventions, l'information, la formation et l'assistance, **Europe en Hainaut facilite l'accès aux financements européens aux porteurs de projets** de son territoire d'intervention :

■ **Information** : Europe en Hainaut assure une veille régulière afin d'informer les associations, sociétés ou établissements publics des opportunités qu'offre l'Union européenne. Afin de mener cette mission à bien, le GIP a développé des outils ressources dédiés aux politiques européennes et aux financements qui en découlent (newsletters, banque d'informations, guides, plateforme, outil de recherche d'appels à projets...). Egalement, l'équipe d'Europe en Hainaut est en mesure d'accompagner les structures dans la recherche de financement en fonction des objectifs et ambitions du projet.

■ **Formation** : Europe en Hainaut permet aux structures du Hainaut de développer leurs compétences et leurs technicités sur les thématiques couvertes par les programmes européens : séminaires, ateliers techniques, sessions de formation sur les opportunités des politiques européennes et des financements européens. L'ensemble de ces actions assure d'une part le transfert de compétences et le partage de bonnes pratiques dans la gestion de projets européens, et d'autre part, de favoriser la rencontre entre les experts des programmes européens et les porteurs de projets.

■ **Assistance** : Europe en Hainaut permet aux porteurs de projets d'être accompagnés dans la demande de financement et dans la gestion du projet à travers un appui technique sur des questions d'ordre diverses et variées : gestion administrative, financière ou technique.

CONTACTS



Direction : Rudy Gaquere

Pôle gestion du FSE
Aurore Kasprzyk - 03 27 09 61 87

Pôle ingénierie territoriale
Hugo Gualano - 03 27 09 60 23

Site internet : www.europe-en-hainaut.com/

Linkedin : www.linkedin.com/company/europe-en-hainaut/

Facebook : www.facebook.com/EuropeEnHainaut/





PRÉ-REQUIS ET CONSEILS

POURQUOI SOLLICITER LES FONDS EUROPÉENS ?

Pour être éligible aux financements européens, votre projet doit être en mesure d'apporter quelque chose à l'Europe : il doit concourir à atteindre les objectifs stratégiques fixés par l'Union Européenne. Il faut donc essayer de s'extraire de sa situation et de prendre du recul. A travers votre projet, que proposez-vous à l'Europe en lien avec ses politiques ? En quoi votre projet répond-il à une problématique identifiée par l'Union Européenne ?

De même, il est judicieux de réinterroger la volonté de solliciter des financements européens. S'orienter vers les fonds et programmes européens nécessite d'être dans une démarche de projet, et non pas dans une optique de financement de l'activité habituelle de la structure. En quoi ces fonds sont-ils nécessaires et essentiels au bon déroulement du projet ? En quoi ces fonds vont apporter une vraie plus-value au projet ?

CONSEIL

S'assurer que **l'ambition du projet concorde avec les intérêts de l'Union Européenne** et que **la nature du projet nécessite un financement européen**. Une cohérence entre le descriptif du dossier et le programme opérationnel facilitera l'accès au fonds.

MA STRUCTURE A-T-ELLE LES CAPACITÉS DE MENER UN PROJET EUROPÉEN ?

Les financements européens nécessitent une gestion rigoureuse et exigeante. Mener un projet européen va demander à la structure, à l'ensemble des salariés et à la gouvernance une implication en termes de suivi de réalisation du projet. Il ne faut pas négliger les obligations administratives et comptables qui doivent être fournies aux autorités de gestion. Enfin, la santé financière de la structure ne doit pas être mise en péril par la sollicitation des fonds européens, qui nécessite parfois des avances en trésorerie liées au délai de versement de la subvention.

CONSEIL

S'assurer que la **gestion administrative et financière soit saine** et que **l'ensemble de la structure soit prête à s'investir** pour suivre la vie du projet.

QUELS SONT LES FINALITÉS ET OBJECTIFS DE MON PROJET ?

Il est important de préparer son projet et de pouvoir justifier du contexte de sa mise en place et de la stratégie qui viendra l'encadrer. Un projet lisible et une ligne directrice bien préparée permettront plus facilement de s'assurer que le projet répond aux critères d'éligibilité du programme sollicité.

CONSEIL

Cadrer le projet améliorera sa lisibilité auprès des autorités de gestion, facilitera l'instruction de la candidature et facilitera la définition des objectifs et indicateurs de mesures nécessaire.





PRÉ-REQUIS ET CONSEILS

QUELS SONT LES COÛTS LIÉS À MON PROJET ?

Estimer les coûts du projet est essentiel afin de prendre du recul sur le dimensionnement du projet. Si le coût du projet est faible, il n'est peut-être pas judicieux de solliciter les fonds européens, en regard de la complexité du montage de dossier. A la suite de ces réflexions, si les financements européens vous paraissent être le choix adéquat pour le développement de votre projet, estimer le coût approximatif permettra de mettre en place le budget. Lors de cette tâche, il est important d'être minutieux sur la nature des dépenses engagées (de personnel, de prestation, de fonctionnement...) dans le projet. Certaines dépenses ne sont pas éligibles et les programmes ne couvrent pas tous les mêmes dépenses.



Estimer les coûts liés au projet permet de légitimer la sollicitation des fonds et de s'assurer du bon choix du programme et de sa faisabilité.

QUI SONT MES PARTENAIRES ?

Certains projets financés par l'UE impliquent une collaboration entre plusieurs acteurs venant de différents pays de l'UE. Les partenaires identifiés par la structure doivent être qualifiés pour exécuter les tâches décrites dans la proposition du projet. Au-delà des partenaires opérationnels, des partenaires financiers vont être requis pour permettre aux autorités de gestion de s'assurer de la solidité financière du projet. Un projet s'enrichit toujours de la présence de partenaires qui apportent des compétences complémentaires à la vôtre : un autre savoir-faire, une autre expérience, un autre public... Qu'ils soient autour de vous ou viennent d'un autre pays européen, c'est une chance pour votre projet. Dans un projet européen, la coopération est un des éléments central évalué lors de la candidature.



Identifiez en amont des partenaires opérationnels et financiers en capacité de participer au projet ou d'appuyer sa mise en place. Des outils existent pour vous aider dans cette recherche.

LES BORNES DU PROJET : OÙ ET QUAND ?

Lors de la candidature et de la proposition de projet, il est primordial de définir précisément où le projet est mis en place mais également son rayonnement. Le projet est-il d'envergure local, national, européen ? Quel est le délai de réalisation ? Ces réponses viendront étayer votre démarche d'identification du programme correspondant à votre projet.



RESSOURCES UTILES

EUROPE EN FRANCE



Europe en France est un site d'information sur les fonds européens structurels et d'investissement en France. Il est conçu et animé par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT).

Cette plateforme **permet aux porteurs de projets et aux entreprises de mieux appréhender les modalités d'interventions des FESI en France.**

Dans le cadre de cette stratégie de communication, différents modules sont accessibles aux utilisateurs

- Des fiches descriptives pour chacun des 4 fonds structurels et d'investissements mis en place en France (FEDER, FSE+, FEAMP, FEADER) et dans chaque région de France
- Des fiches pour chacun des 11 objectifs thématiques dans lesquels les FESI investissent
- Un outil pour trouver l'aide et le programme correspondant à votre projet
- Des exemples de projets soutenus
- Des ressources réglementaires, pédagogiques, multimédias, glossaire...

<https://www.europe-en-france.gouv.fr>

TOUTEUROPE.EU



Touteurope est un site d'information pédagogique sur l'Europe. Il participe à la compréhension des questions liées à l'Union européenne en proposant ses regards, analyses et décryptage autour des thématiques clefs de l'UE.

A travers plusieurs formats d'actions (communication, actions de terrains, organisation de sessions de formation...), **la plateforme contribue à une meilleure connaissance de l'Union européenne pour les citoyens, les associations et les entreprises.**

Sur le site, **un article est rédigé à destination des associations et des organisations non gouvernementales** pour décrypter leur éligibilité aux financements européens.

<https://www.touteurope.eu/>

LE PORTAIL DE L'AVISE



L'Avise a pour mission de développer l'économie sociale et solidaire (ESS) et l'innovation sociale en France, en accompagnant les porteurs de projet et en contribuant à structurer un écosystème favorable à leur développement. A cet effet, elle a notamment construit un portail de développement de l'économie sociale et solidaire.

Parallèlement à ses missions liées à son statut d'Organisme intermédiaire du FSE, l'Avise a également alimenté le portail qu'elle anime en **concevant et publiant des ressources pour permettre aux acteurs de l'ESS de mieux comprendre les financements européens.** Ces ressources pédagogiques permettent à ces structures d'appréhender les financements européens directement à travers le prisme de l'économie sociale et solidaire.

- Un dossier en ligne sur les financements européens 2014-2020

<https://www.avise.org/ressources/dossier-financements-europeens-2014-2020>

- Un article « Economie sociale et solidaire : un pari pour l'avenir de l'Union Européenne »

<http://www.fse.gouv.fr/dossiers-thematiques/economie-sociale-solidaire-avenir-union-europeenne>

- Un guide sur les possibilités de financement offertes par l'Union Européenne

<https://www.avise.org/ressources/guide-sur-les-possibilites-de-financement-offertes-par-lunion-europeenne>

- Un article sur le dispositif REACT-EU

<https://www.avise.org/actualites/react-eu-des-financements-pour-les-projets-dess-en-faveur-de-linclusion>



Retrouvez l'ensemble des données et ressources
de l'**Observatoire Régional de l'ESS** sur

www.cresshdf.org/ressources

➤ CONJONCTURE & EMPLOI ◀

➤ CARTOGRAPHIE DES ACTEURS EN RÉGION ◀

➤ INITIATIVES ESS & TRANSITION ÉCOLOGIQUE ◀

➤ GUIDE DES FONDATIONS ◀

